



**AUTORISATION DE PLONGÉE SOUS-MARINE**  
**(Personnes de moins de 18 ans)**  
**CONDITIONS, RENONCIATION ET INDEMNITÉ**

Je soussigné.e (nom et adresse en caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

père/mère/personne ayant légalement la charge de l'enfant de moins de 18 ans (inscrire ci-dessous son nom en caractères d'imprimerie) :

\_\_\_\_\_ (ci-après désigné.e par le prénom « il/elle ») lui donne l'autorisation d'entrer dans les eaux du havre de Toronto pour y faire de la plongée sous-marine.

Si l'Administration portuaire de Toronto autorise mon enfant à entrer dans les eaux du havre à cette fin, j'accepte en mon nom et en celui de mon enfant les conditions suivantes:

**1. Respecter les règlements**

Il/elle s'engage à se conformer à l'ensemble de la réglementation, des pratiques et des procédures opérationnelles imposées par l'Administration portuaire de Toronto.

**2. Informer l'unité maritime du Service de police de Toronto**

Avant que mon enfant entre dans l'eau, je communiquerai avec l'unité maritime du Service de police de Toronto (par téléphone au 416-808-5800) afin de lui préciser l'endroit et l'heure des activités aquatiques prévues. Il est entendu que si je ne fournis pas un tel préavis la présente autorisation sera nulle et sans effet.

**3. Produire une preuve d'autorisation**

Même si un préavis a été donné à l'unité maritime du Service de police de Toronto, il/elle s'engage à tenir à disposition sur le lieu de l'activité autorisée le présent formulaire dûment signé, et à le montrer sans délai à l'agent de police ou de l'Administration portuaire de Toronto qui en fera la demande, le cas échéant. Il/elle comprend que le fait de ne pas être en mesure de fournir sur demande un formulaire d'autorisation valide pourrait être interprété comme une absence d'autorisation, auquel cas il/elle devra, si on le lui demande, cesser immédiatement les activités décrites tant qu'un formulaire valide n'aura pas été fourni. Il/elle s'exposera sinon à des sanctions légales.

#### 4. Assumer les risques et renoncer aux réclamations

Il/elle reconnaît que le fait d'entrer dans l'eau et d'y pratiquer la plongée le/la rend seul.e responsable des risques de dommages, de blessures ou de décès auxquels cette activité l'expose, ainsi que des risques auxquels elle expose d'autres personnes ou leurs biens. Je m'engage donc par les présentes à garantir contre toute responsabilité l'Administration portuaire de Toronto et Sa Majesté du chef du Canada ainsi que leurs employés, préposés ou agents en cas de procès, de poursuite, de réclamation, de frais ou de requête de quelque nature que ce soit découlant ou résultant directement ou indirectement de la délivrance de cette autorisation.

#### 5. Période d'autorisation

Il/elle comprend que cette autorisation est accordée pour la période comprise entre le \_\_\_\_\_ et le \_\_\_\_\_, et qu'une nouvelle autorisation devra être obtenue si une prolongation de cette période s'avère nécessaire. La présente autorisation peut être révoquée à tout moment et sans préavis en cas de non-respect des conditions et engagements précités.

**Je déclare solennellement :**

- (a) que j'ai lu et compris ce qui est indiqué ci-dessus et au verso;
- (b) qu'il/elle a moins de 18 ans;
- (c) qu'il/elle possède les compétences requises pour faire de la plongée sous-marine;
- (d) que je renonce à toute réclamation qui, à défaut de la présente renonciation, pourrait être formulée contre Sa Majesté du chef du Canada et l'Administration portuaire de Toronto ou leurs employés, préposés ou agents du fait de la délivrance de la présente autorisation. Cette renonciation lie également mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit.

Document signé ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_.

Témoin \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**L'autorisation de plongée est accordée sous réserve du respect des engagements et conditions précités.**

Signature \_\_\_\_\_  
Capitaine de port

Date \_\_\_\_\_

**REMARQUE : La présente autorisation n'est valable que si elle est signée par le père, la mère ou la personne ayant légalement la charge de l'enfant, ainsi que par le capitaine de port ou son/sa mandataire.**

**PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : [harbourapps@torontoportauthority.com](mailto:harbourapps@torontoportauthority.com)**